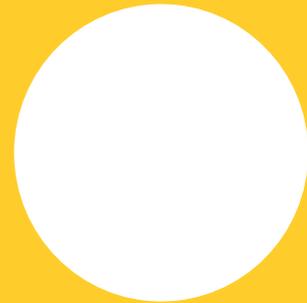
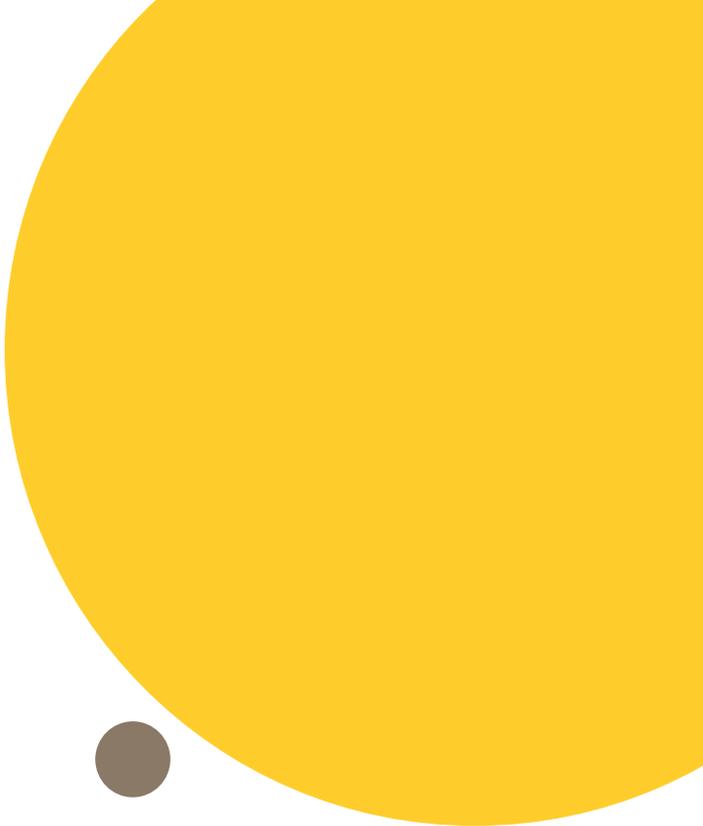


DOCTRINE



bpifrance

27-31 avenue du Général Leclerc
94710 Maisons-Alfort cedex
Tél. : 01 41 79 80 00



La doctrine d'intervention de **Bpifrance**
a fait l'objet d'une présentation
à l'Assemblée nationale et au Sénat,
le 15 mai 2013.

DOCTRINE

● DOCTRINE D'INTERVENTION de Bpifrance

PRÉAMBULE	8-11
1 MÉTHODOLOGIE	12-15
2 CIBLES	16-21
3 UNE INTERVENTION DE PROXIMITÉ	22-27
4 MISE À JOUR	28-29

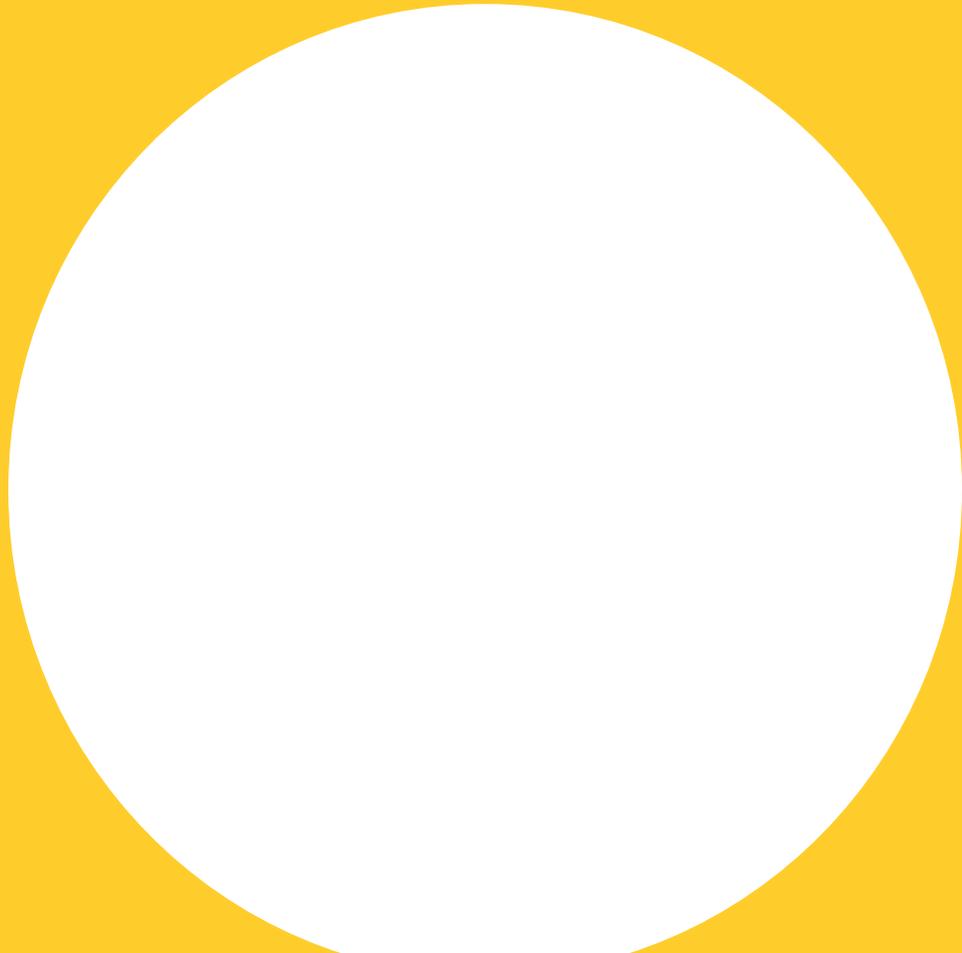
● DOCTRINE D'INTERVENTION de Bpifrance Investissement

1 PRINCIPES DIRECTEURS	32-39
2 MODALITÉS	40-45
3 UN INVESTISSEUR SOCIALEMENT RESPONSABLE	46-49
4 PRATIQUES PROFESSIONNELLES	50-55

● DOCTRINE D'INTERVENTION de Bpifrance Financement

1 PRINCIPES DIRECTEURS	58-61
2 MODALITÉS	62-65
3 DÉONTOLOGIE ET PRATIQUES PROFESSIONNELLES	66-68

DOCTRINE D'INTERVENTION de Bpifrance



PARTENAIRE
de confiance

INTÉRÊT
collectif



PRÉAMBULE

Groupe public d'investissement et de financement au service des entreprises et de leur expansion,

Bpifrance est le partenaire de confiance des entreprises françaises.

S'appuyant sur l'action de ses deux actionnaires que sont l'État et la Caisse des Dépôts en matière de développement économique des territoires, il est un instrument décisif de la redynamisation de l'économie, de restauration de la compétitivité, de renforcement de l'investissement des entreprises et, partant, du renouveau industriel du pays.

Bpifrance est un outil financier au service de l'intérêt collectif qui a vocation à intervenir sur les segments de marché ou dans les entreprises pour lesquels les autres acteurs financiers ne sont pas, ou pas assez, présents.

À TRAVERS SON ACTION ET SES INTERVENTIONS, **Bpifrance** SE VEUT À LA FOIS :

Un outil au service des entreprises

Bpifrance apporte un service de proximité et d'accompagnement des entreprises, tout au long de leur cycle de vie, en focalisant prioritairement son action sur les TPE, les PME et les ETI porteuses de croissance et de compétitivité, et en tirant notamment parti des synergies entre ses métiers de financement et d'investissement (ex. : en matière d'innovation ou de financement obligataires). Il offre toute la palette d'outils nécessaires aux entreprises pour mener à bien leur projet : financement de la trésorerie, financement de l'investissement, renforcement de leur structure financière, notamment. Il accompagne le développement à l'international des PME françaises exportatrices. Il offre un soutien à l'émergence des ETI, futurs acteurs de référence de leur secteur ou de leur filière. Enfin, il apporte un soutien aux grandes entreprises porteuses de croissance et de compétitivité, en finançant des opérations de développement, de rapprochement industriel ou d'acquisition de technologies qui contribuent au renforcement de la productivité globale de l'économie française.

Un outil de redynamisation des territoires

Partenaire privilégié des Régions, **Bpifrance** ancre son action dans les territoires au sein desquels il contribue à maintenir un tissu industriel dynamique et à développer l'emploi, notamment au niveau local. En particulier, il met en place une stratégie spécifique pour soutenir le développement économique dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, incluant la mise en place, dans les quartiers les moins favorisés, de solutions de financement dédiés aux entreprises, notamment en création. **Bpifrance** développe, en outre, une stratégie d'intervention spécifique outre-mer pour prendre en compte les spécificités de ces territoires.

Un outil en faveur de l'innovation, facteur de compétitivité et de croissance

L'innovation est au cœur des priorités de **Bpifrance**, depuis le soutien aux stades amont de la R&D jusqu'au renforcement du capital des entreprises innovantes, source essentielle de compétitivité. Grâce, notamment, au regroupement des équipes d'investissement direct et de gestion des aides spécialisées dans l'innovation au sein d'une direction dédiée, **Bpifrance** soutient et accompagne l'innovation de rupture, jusqu'à l'industrialisation, pour faire émerger de nouveaux acteurs de référence et répondre aux nouveaux besoins sociaux. L'innovation incrémentale, porteuse de compétitivité accrue, est également soutenue. **Bpifrance** agit en lien avec les pôles de compétitivité et les autres outils de la politique d'innovation.

L'action de **Bpifrance** en direction de l'innovation porte sur les entreprises en croissance, particulièrement dans des secteurs et filières en développement tels que les nouvelles technologies, l'environnement, la santé ou encore les domaines contribuant à la transition écologique et énergétique, en soutien à la politique industrielle.

Un outil qui s'adapte aux spécificités des secteurs et des filières

Il s'adapte notamment par la mise en place d'une organisation matricielle permettant de valoriser les expertises sectorielles/filières de ses collaborateurs (aéronautique, agroalimentaire, automobile, biotechnologies, écotechnologies et écoservices dans l'optique de favoriser la transition écologique et énergétique, ferroviaire, nucléaire, robotique, etc.) ou, le cas échéant, le recours à des fonds dédiés qui contribuent au financement et à la structuration des secteurs et des filières. De même, **Bpifrance** adopte une démarche adaptée aux spécificités des entreprises de l'économie sociale et solidaire en mettant en place des dispositifs, tant en crédit et garantie qu'en fonds propres et quasi-fonds propres, conçus pour répondre aux caractéristiques des entreprises de l'ESS. Il finance également les entreprises à fort impact social.

1. MÉTHODOLOGIE

Bpifrance s'attache à favoriser l'émergence d'un écosystème complet et performant de financement et d'investissement privé des entreprises

L'objectif est que les TPE, les PME et les ETI, à tous les stades de leur développement et de leur maturité, puissent accéder à des financeurs et des investisseurs compétents, spécialisés et performants, à même d'examiner leurs demandes et de les satisfaire pour les entreprises dont le projet est de qualité, grâce à une palette complète d'instruments financiers adaptés.

Bpifrance, via ses investissements et financements, a pour objectif de **dynamiser, orienter et développer les acteurs privés du marché**, en incitant à la prise en compte des meilleures pratiques, notamment en matière d'investissement long terme, d'Investissement Socialement Responsable (ISR) et de prise en compte des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG). Cet accompagnement des acteurs du marché peut prendre diverses formes indirectes (investissement dans les fonds, garanties ...).

Pour ses interventions directes au profit des PME et ETI, **Bpifrance** privilégie le co-investissement et le cofinancement et engendre ainsi un **effet d'entraînement sur les investisseurs et financeurs privés**, dans le respect des règles du droit de la concurrence.

Bpifrance intervient via ses fonds propres ou en gestion pour compte de tiers

Il peut, entre autres, gérer des enveloppes ou programmes confiés par l'État (par exemple pour le Programme des Investissements d'Avenir) ou d'autres organismes publics français ou étrangers (notamment européens), ainsi que des institutionnels ou des industriels privés.

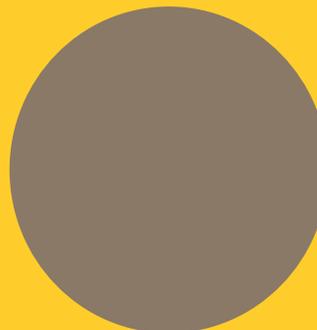
Il s'attache notamment à **attirer les investisseurs institutionnels internationaux vers le financement des PME et ETI françaises**, via des coopérations directes ou intermédiées, sur certains segments du marché.

Enfin, conformément à loi du 31 décembre 2012, il mène son action, en tant que de besoin, en coopération avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI).

L'ensemble des interventions de Bpifrance, notamment celles qui lui sont confiées par les pouvoirs publics, doivent être financièrement soutenables

Cela implique la réalisation d'un retour global sur capitaux investis permettant d'assurer la pérennité de la société et de ses missions.

Le conseil d'administration de Bpifrance définit des cibles de niveau de rentabilité et de risque pour le groupe et pour chacune de ses activités, et en assure le suivi sur la base d'indicateurs quantitatifs dédiés.



2. CIBLES

Types d'interventions en fonction des catégories d'entreprises

S'agissant des entreprises entrant dans le périmètre de ses activités, **Bpifrance** vise à répondre aux besoins en fonds propres et en crédit de sociétés de toute taille, de la « jeune pousse » à la grande entreprise.

En conséquence, il pratique des interventions de trois natures différentes correspondant chacune à une catégorie d'entreprises.



3 NATURES D'INTERVENTIONS différentes

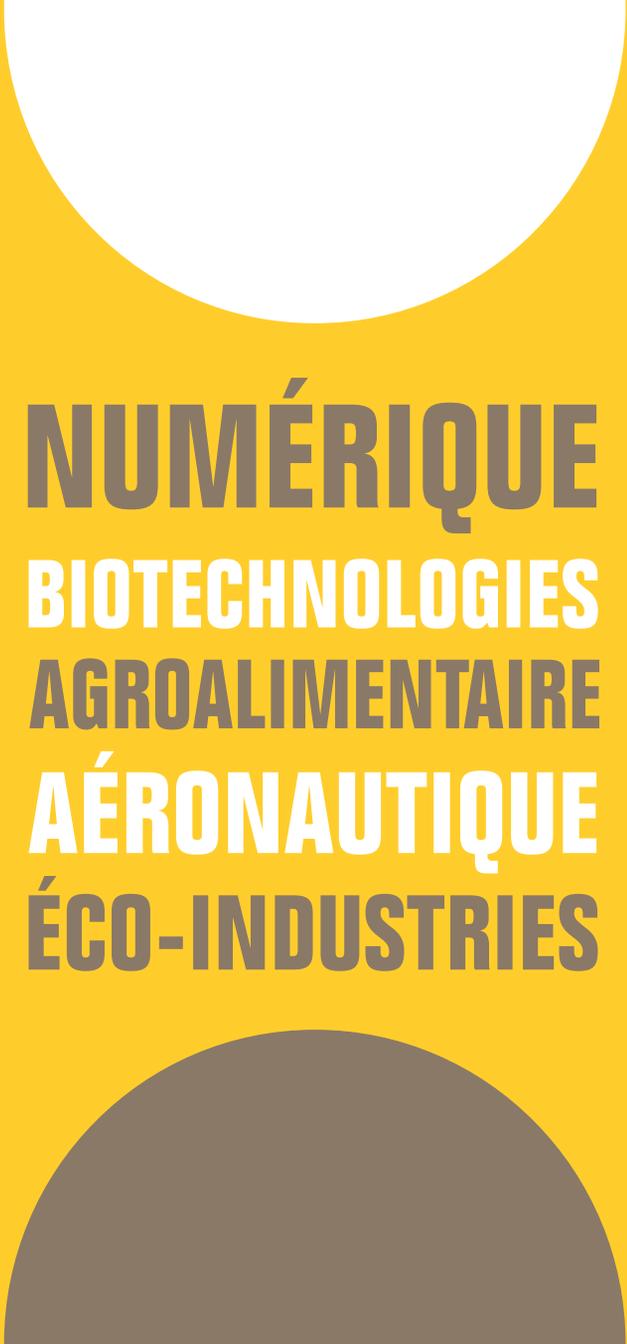
- des interventions dans les **TPE, les PME et les plus petites des ETI** qui, notamment du fait de leur taille, du caractère amont de leur stade de développement et du caractère risqué de leur projet de croissance, rencontrent des difficultés structurelles de financement auprès du système bancaire comme des investisseurs privés (défaillance de marché).

Dans ce contexte, **Bpifrance** consacre une part significative de ses interventions aux segments de marché sur lesquels le manque de fonds privés est le plus marqué et qui sont structurellement déficitaires en capitaux, comme l'amorçage, le capital-risque, le capital développement et les petites transmissions. La capacité de détection des entreprises cibles, telles que des pépites potentielles, est assise sur une connaissance fine des secteurs d'activité, du tissu économique régional, de la situation et des besoins des entreprises ;

- des interventions ciblées auprès des **acteurs de référence de chaque secteur ou filière justifiées par leur caractère stratégique**, quelle qu'en soit la taille, PME, ETI et, dans une moindre mesure, grandes entreprises de croissance.

Pour ces opérations, du capital développement et dans une moindre mesure du capital-risque, **Bpifrance** agit dans une logique de consolidation et de croissance, entre autres, par l'aide à l'innovation et à l'export ;

- des investissements ponctuels au capital des **plus grandes entreprises considérées comme stratégiques** pour l'économie nationale, notamment dans une logique de stabilisation de leur actionariat.



NUMÉRIQUE
BIOTECHNOLOGIES
AGROALIMENTAIRE
AÉRONAUTIQUE
ÉCO-INDUSTRIES

Ciblage de secteurs et géographies d'activité

S'agissant des secteurs et géographies d'activité ciblés, **Bpifrance** :

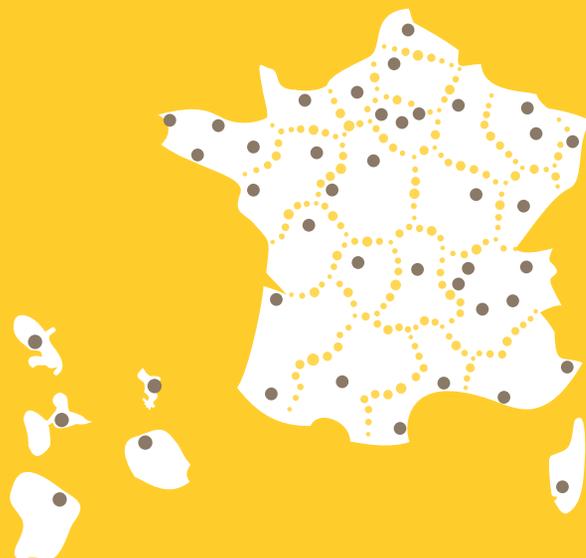
- privilégie les **secteurs et les filières en croissance**, dans la logique d'accompagnement de la politique industrielle nationale qui figure au cœur de ses missions. À cet égard, **Bpifrance** peut concentrer ses interventions sur le développement de certains secteurs ou filières industrielles, tels que le numérique, les biotechnologies, l'agroalimentaire, l'aéronautique et les éco-industries, qui s'avèrent cruciaux pour la préservation et le renforcement de la compétitivité de l'économie française ;
- intervient principalement **en France (y compris outre-mer) et en Europe** et, de façon exceptionnelle, dans d'autres zones géographiques, dans le cadre de partenariats où l'intérêt pour l'économie française est avéré.

3.

UNE INTERVENTION DE PROXIMITÉ

Un partenariat étroit avec les Régions

Bpifrance sera le **partenaire financier privilégié des Régions** qui le souhaiteront et coordonnera son action avec les leurs pour offrir aux entreprises des services et des solutions de financement (haut et bas de bilan) les plus adaptés à leurs besoins. Ces partenariats pourront, notamment, passer par la souscription par **Bpifrance** aux côtés des Conseils Régionaux à des fonds d'investissement, la gestion par **Bpifrance** de fonds abondés par les Régions (fonds de garantie, d'innovation, d'investissement), la participation de **Bpifrance** aux plateformes d'accueil et d'accompagnement des entreprises que les Régions souhaiteraient mettre en place, etc.



90%
DÉS DÉCISIONS
BANCAIRES ET DE FINANCEMENT
DE L'INNOVATION
SERONT PRISES EN RÉGION

Une forte proximité avec les entreprises en région

L'intervention de **Bpifrance** repose sur une forte proximité avec les entreprises, qu'elle soit géographique ou sectorielle (notamment pour les entreprises technologiques ou les filières) :

- 90 % des décisions bancaires et de financement de l'innovation seront prises en région ;
- 90 % des décisions de capital développement ou de petites transmissions, jusqu'à un montant de 4 M€, seront décidées dans 6 inter-régions ;
- afin d'assurer un accompagnement personnalisé à l'international pour 1 000 PME et ETI de croissance, **Bpifrance** propose une offre (**Bpifrance Export**) pour faciliter l'accès des entreprises à l'information et aux outils de financement de leurs activités à l'export. Cette offre s'appuiera sur :
 - l'implantation de conseillers d'UBIFRANCE et de Coface dans le réseau régional de **Bpifrance** pour identifier, en amont, les entreprises qui disposent d'un potentiel export, les accompagner (ex. mise en relation avec les équipes implantées à l'étranger, partage de contacts, etc.) et les orienter dans la gamme des produits financiers publics et privés à l'export, selon leur situation et leurs projets ;
 - une offre de financements publics, intégralement distribuée par **Bpifrance**, dont certains produits sont gérés par **Bpifrance** et d'autres par Coface.



Un accompagnement des entreprises dans leurs projets de développement

Si la mise à disposition par **Bpifrance** des outils et des ressources de financement et d'investissement est une condition nécessaire au développement des TPE, des PME et des ETI françaises, cela ne constitue pas une condition suffisante. C'est pour cette raison que, au-delà de son rôle de financement, **Bpifrance** accompagne les entrepreneurs dans la concrétisation de leurs projets de développement.

Les équipes de **Bpifrance**, particulièrement en région :

- **proposent aux chefs d'entreprise des solutions de financement** adaptées à leurs besoins, à la situation et aux projets de développement de leur entreprise ;
- **les orientent vers les interlocuteurs pertinents**, en lien avec les structures d'orientation et d'accompagnement régionales, lorsqu'elles existent, et les acteurs consulaires, notamment en matière d'investissement en fonds propres, le plus souvent à l'échelle régionale ;
- **leur apportent leurs expertises et leurs compétences**, spécialement en matière de financement de l'innovation ou via leur présence dans les instances de gouvernance des sociétés investies ;

- **les accompagnent dans leurs démarches à l'export**, avec l'appui des équipes d'UBIFRANCE ;
 - **contribuent au renforcement et à la rationalisation des réseaux locaux** de financement et d'accompagnement.
-

Cette démarche collaborative, qui doit permettre de gagner la confiance des entrepreneurs, constitue la force d'entraînement que **Bpifrance** développe au service des entreprises.



4.

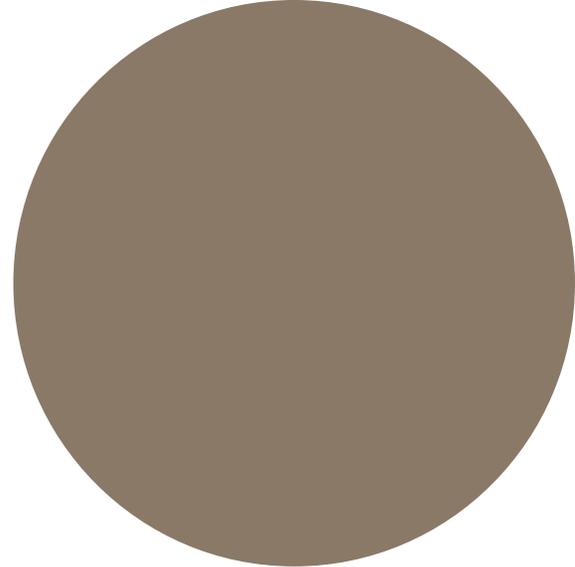
MISE À JOUR

La doctrine de **Bpifrance** évolue en fonction des besoins du marché, suivis et évalués en permanence par les équipes de **Bpifrance**

La présente doctrine fera donc l'objet de mises à jour, en lien avec les Comités National et Régionaux d'Orientation, et validées par le Conseil d'Administration. Ces mises à jour, ainsi que l'adaptation de ses outils d'intervention qui en découlerait, s'appuieront, entre autres, sur l'étude, l'expertise et la connaissance des problématiques de financement et de développement des entreprises des équipes de **Bpifrance**, notamment à l'échelon régional, ainsi que sur l'évaluation des impacts socio-économiques de ses interventions. **Bpifrance** alimentera régulièrement le débat public sur la question du financement et du développement des entreprises.

Toutefois, si la situation le justifie, **Bpifrance** ne s'interdit pas, exceptionnellement et à titre temporaire, de prendre des décisions de financement ou d'investissement (sur ses fonds propres) dérogoires à la présente doctrine. Cette décision sera prise par les instances de gouvernance compétentes, conformément aux règles prévues par les statuts des sociétés du groupe **Bpifrance** et le pacte d'actionnaires.

DOCTRINE D'INTERVENTION
de Bpifrance Investissement



1.

PRINCIPES DIRECTEURS

Par ses interventions en fonds propres, **Bpifrance Investissement** finance le développement et la croissance des TPE, des PME, dans la continuité du programme FSI France Investissement 2020 (cf. document en ligne sur bpifrance.fr) et vise à l'émergence, la consolidation et la multiplication des ETI, maillon essentiel à la compétitivité de l'économie française et au développement des exportations.

Les investissements de **Bpifrance Investissement**, dans les fonds comme dans les entreprises (cf. infra), s'effectuent de façon sélective, conformément aux bonnes pratiques professionnelles, en fonction du potentiel de création de valeur (pour l'investisseur et pour l'économie nationale) des entreprises ou des fonds financés.

Toutefois, **Bpifrance Investissement n'est pas un investisseur comme un autre.** Son caractère d'investisseur avisé opérant aux conditions de marché au service de l'intérêt collectif l'amène à compléter l'offre d'investissement des segments de marché caractérisés par une insuffisance de fonds privés.

De ce fait, **Bpifrance Investissement** consacre une part significative de ses interventions en fonds propres, sur ses ressources et sur celles d'investisseurs tiers dont il assure la gestion, aux segments de l'amorçage, du capital-risque, du capital développement et du capital transmission, ou encore dans des fonds orientés vers les entreprises rentables de l'économie sociale et solidaire mais qui, du fait notamment de leur statut, attirent spontanément peu d'investisseurs classiques.

Bpifrance Investissement s'attache également à développer sur le marché une offre de fonds mezzanine en complément ou en substitut à des investissements en fonds propres pour les entreprises dont les actionnaires ne souhaiteraient pas ouvrir le capital à des investisseurs tiers.

Dans ce cadre, l'ensemble de ses opérations sont guidées par les principes directeurs ci-après :

Bpifrance Investissement intervient en vue de créer, via des prises de participation minoritaires, un effet d'entraînement de l'investissement privé par l'investissement public

Qu'il investisse ses ressources propres ou celles d'autres souscripteurs - publics ou privés - dont il a la gestion, **Bpifrance Investissement** recherche systématiquement des co-investisseurs privés auxquels il laisse la majorité des parts, afin de stimuler le marché de l'investissement.

Bpifrance Investissement est un investisseur avisé opérant aux conditions de marché

Lorsqu'il co-investit, **Bpifrance Investissement** intervient selon les mêmes dispositions financières et juridiques que les co-investisseurs (pari passu).

Dans la mesure du possible, il siège aux conseils d'administration des participations de son portefeuille et aux comités consultatifs et stratégiques des fonds partenaires.

Bpifrance Investissement est un investisseur patient

Il adapte son horizon d'investissement, par exemple au contexte technologique de l'entreprise, et peut accepter que **la rentabilité de ses investissements se matérialise sur un horizon de temps plus long que la plupart des investisseurs privés.**

C'est notamment le cas sur les segments de marché très risqués (amorçage, capital-risque, forte intensité en R&D). Il accompagne sur le long terme les entreprises dans lesquelles il investit, ce qui n'exclut pas une rotation du portefeuille d'actifs en synergie avec les co-investisseurs privés, dans un souci de bonne gestion des risques, de libération de marges de manœuvre pour financer de nouveaux investissements et de valorisation de son patrimoine.



Bpifrance Investissement est au service de l'intérêt collectif

En plus de la nécessaire appréciation de la performance financière des entreprises (profitabilité, soutenabilité, liquidité), ses décisions d'investissement sont prises au regard de l'impact des projets sur la **compétitivité de l'économie française** évalué à l'aune d'une grille d'analyse multicritères, intégrant des critères extra-financiers tels que le potentiel de développement à l'export et à l'international, la contribution à l'innovation, les pratiques ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance d'entreprise - cf. infra), les effets sur l'emploi et le développement du territoire, le rôle dans la filière, le développement des entreprises familiales, etc.



Afin de s'assurer que ses investissements contribuent effectivement à la croissance et au développement des entreprises, **Bpifrance Investissement** privilégie l'apport d'argent frais (ou new money) aux entreprises dans lesquelles il investit

Pour autant, **Bpifrance Investissement** envisage de prendre le relais du capital investissement privé ou la sortie de cote par un rachat de titres, particulièrement dans les trois cas de figure suivants :

- **la transmission générationnelle d'une PME ;**
- **la sortie d'une partie des investisseurs historiques dans des entreprises à fort potentiel de croissance,** notamment innovantes ;
- **le rachat de participations** pour maintenir une présence significative d'investisseurs français au capital d'entreprises considérées comme sensibles ou stratégiques.

Bpifrance Investissement n'investit pas au capital de certaines catégories d'entreprises

- **les sociétés dédiées au financement des projets de construction des infrastructures** (en revanche, **Bpifrance Investissement** peut investir dans les entreprises qui interviennent dans la construction ou l'exploitation d'infrastructures) ;
- **les entreprises ayant une activité principale de promotion ou de foncière immobilière ;**
- **les banques et compagnies d'assurance ;**
- **les organes de presse d'opinion et les instituts de sondage** pour prévenir tout conflit d'intérêt et préserver sa neutralité ;
- **les Sociétés d'Économie Mixte** (SEM) qui peuvent par ailleurs faire l'objet d'investissement de la Caisse des Dépôts.

Toute décision d'investissement susceptible d'induire une concurrence avec les autres entités du groupe Caisse des Dépôts fera l'objet d'une coordination spécifique.

Bpifrance Investissement peut intervenir exceptionnellement sur le segment du capital retournement qui vise au redressement des entreprises en difficulté

Bpifrance Investissement peut intervenir, en particulier pour les PME et les plus petites des ETI, en s'entourant de précautions particulières. En effet, ce type d'investissement contrevient par nature aux principes directeurs de **Bpifrance Investissement** pour trois raisons :

- il suppose généralement un investissement majoritaire, afin de disposer de l'ensemble des leviers d'action ;
- les investissements publics dans les entreprises en difficulté font l'objet d'une présomption d'aide d'État et doivent, de ce fait, être systématiquement notifiés aux autorités de la concurrence, induisant des délais plus longs, voire un risque de non-réalisation de l'opération d'investissement ;
- la restructuration des entreprises en difficulté soumettrait **Bpifrance Investissement**, investisseur public, à de forts risques d'image.

Compte tenu de ces éléments, **Bpifrance Investissement privilégiera des investissements en capital retournement en investissant en minoritaire, aux côtés d'investisseurs privés**, dans des fonds gérés par des équipes indépendantes spécialisées.

2.

MODALITÉS

Les investissements de **Bpifrance Investissement** sont réalisés par quatre directions métier d'une même société de gestion, selon

3 GRANDES MODALITÉS

Voir ci-après...

Par des prises de participation indirectes (ou en fonds de fonds), sous la forme de souscriptions dans des fonds partenaires

Ce mode d'action vise notamment à assurer un effet d'entraînement maximum de **Bpifrance Investissement** sur les investisseurs privés qui souscrivent à ses côtés dans les fonds partenaires (par exemple les fonds également abondés par les Régions, ou les fonds nationaux spécialisés tels que Demeter ou Aerofund) et à démultiplier les capacités d'investissement de **Bpifrance Investissement** sur le territoire.



Dans cette branche d'activité, **Bpifrance Investissement** a vocation à :

- **focaliser son action sur les segments du capital-risque et du capital développement, pour lesquels les levées de fonds sont les plus difficiles.**

Il veille à l'internationalisation des meilleures équipes françaises, notamment au niveau européen, afin qu'elles soient capables d'une part d'attirer des investisseurs institutionnels internationaux dans leurs fonds et d'autre part de soutenir les entreprises de leur portefeuille dans leur nécessaire expansion hors de France ;

- **contribuer à la consolidation des équipes de gestion existantes les plus performantes**

(tant financièrement pour l'investisseur qu'en termes d'apport de valeur ajoutée pour les entreprises financées) ;

- **animer les sociétés de gestion partenaires**

pour veiller à la montée en puissance de nouvelles équipes de capital investissement basées en France, sur les segments du marché pas ou mal couverts, et, plus généralement, s'assurer d'une professionnalisation croissante des équipes et de leurs pratiques.

Par des prises de participation directes dans les entreprises

Sur les ressources propres de **Bpifrance Investissement** ciblant **des ETI et des grandes entreprises à caractère stratégique**, porteuses de compétitivité et de croissance.

Ces investissements sont réalisés en privilégiant, chaque fois que possible, l'intervention de co-investisseurs.



Par des prises de participation directes, aux côtés d'investisseurs publics ou privés, via des fonds dédiés généralistes ou sectoriels

Pour l'ensemble des investissements à destination des PME et ETI. Ces fonds peuvent alors :

- **porter sur des segments spécifiques où sont constatées des carences de marché** (absence de fonds dédiés à certains secteurs d'activité, par exemple). Dans ce cadre, **Bpifrance Investissement** crée et gère des fonds qui réalisent des investissements en fonds propres ou quasi-fonds propres selon la nature des besoins de financement identifiés, de préférence en co-investissement avec des investisseurs privés, à l'instar des actuels fonds Innobio, Patrimoine et Création, ou Bois ;
- **viser à compléter, à l'instar de l'actuel Fonds de Co-Investissement Direct (FCID), les investissements réalisés par les fonds partenaires lorsqu'ils présentent un niveau de risque trop important pour eux** (compte tenu de l'importance des montants ou de la nature de l'investissement). Le co-investissement est systématiquement recherché, afin d'éviter toute forme de concurrence avec les fonds privés du marché et les conflits d'intérêt entre activité d'investissement direct et l'investissement via les fonds partenaires, notamment les fonds régionaux.

3.

UN INVESTISSEUR SOCIALEMENT RESPONSABLE

Bpifrance Investissement adopte une logique d'investisseur socialement responsable et promeut celle-ci auprès de ses fonds partenaires et des entreprises financées.

À ce titre, dans le cadre de l'étude des projets d'investissements directs, **Bpifrance Investissement** prend en compte **des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance**, notamment au travers des due diligences ad hoc. Cette analyse « ESG » doit déboucher sur l'identification de points d'amélioration au sein des entreprises dans lesquelles ces entités investissent, points qui seront suivis tout au long de la détention de la participation : à cet effet, **Bpifrance Investissement** veille, par exemple via les pactes d'actionnaires qu'il négocie ou encore la participation aux instances de gouvernance des sociétés, à ce que les entreprises dans lesquelles il investit s'engagent à progresser dans leur prise en compte des questions Environnementales, Sociales et de Gouvernance d'entreprise.

Dans le cadre de ses activités d'investissements en fonds de fonds, la **prise en compte des dimensions ESG des investissements** fait partie des critères de sélection des équipes de gestion partenaires de **Bpifrance Investissement**. En outre, **Bpifrance Investissement** veille à ce que ces équipes de gestion partenaires s'engagent à prendre les dispositions pour les sociétés dans lesquelles elles investissent et adoptent une démarche de progression dans leur prise en compte des questions Environnementales, Sociales et de Gouvernance d'entreprise.

Dans tous les cas, les progrès des entreprises dans lesquelles **Bpifrance Investissement** investit tiennent compte de la situation initiale (à la date de l'investissement) et sont évalués à l'aune de critères, choisis avec leur management, tels que : **l'emploi comme un sujet majeur, l'utilisation durable des ressources, des impacts environnementaux maîtrisés, le dialogue social comme méthode de progrès et de résolution des problèmes, des ressources humaines gérées comme la première richesse de l'entreprise**, l'attention portée aux personnes, le partenariat avec les fournisseurs et les clients, le souci du territoire local, une gouvernance transparente et efficace, etc.



4.

PRATIQUES PROFESSIONNELLES

**L'activité
et le fonctionnement de
Bpifrance Investissement
sont sous le contrôle
de l'Autorité des Marchés
(AMF).**

Dans ses activités d'investissement direct comme indirect

Bpifrance Investissement s'attache à promouvoir le respect d'une déontologie claire :

- l'application des normes qui permettent **la lutte contre toute forme de délinquance financière.**

Il applique à toutes ses activités les normes les plus strictes en matière de conformité et vérifie également que les entreprises dans lesquelles il investit répondent aux exigences de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;

- **la prévention de tout conflit d'intérêts,** en séparant clairement ses activités d'investissement, de financement et de services.

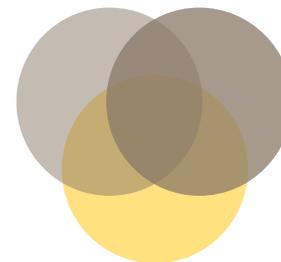
Ainsi, la décision d'octroi d'un prêt, d'une garantie, d'une subvention ou d'une avance remboursable proposés par **Bpifrance Financement**, n'est jamais conditionnée à l'ouverture du capital de l'entreprise au profit d'un des fonds gérés par **Bpifrance Investissement**.

De même, la décision d'investissement de **Bpifrance Investissement** au capital d'une entreprise n'est jamais conditionnée à la demande par cette dernière d'un des produits financiers proposés par **Bpifrance Financement**. Il en va de même pour les autres offres de services (notamment de conseil et d'accompagnement amont) que **Bpifrance** sera amené à proposer ;

- **une maîtrise des risques financiers** tout au long de la chaîne des décisions d'investissement et de gestion des participations.

Bpifrance Investissement s'attache à prendre en compte l'environnement économique et les contraintes des souscripteurs dans les décisions d'investissement et met en place un dispositif de suivi des risques de son portefeuille ;

- **une maîtrise des risques opérationnels.** **Bpifrance Investissement** veille à ce que les échanges d'informations entre les métiers d'innovation, de financement et d'investissement se fassent dans le respect des réglementations en vigueur.



DÉONTOLOGIE TRANSPARENCE

À l'égard des investisseurs publics ou privés

Bpifrance Investissement propose une offre de gestion performante appuyée sur des pratiques professionnelles exemplaires, en son sein et au sein de ses équipes partenaires :

- **un reporting de qualité** incluant des paramètres d'impact économique et social, en plus des données financières usuelles;
- **une instruction diligente des dossiers d'investissement**, à travers un engagement à instruire dans des délais raisonnables les dossiers matures et constitués.

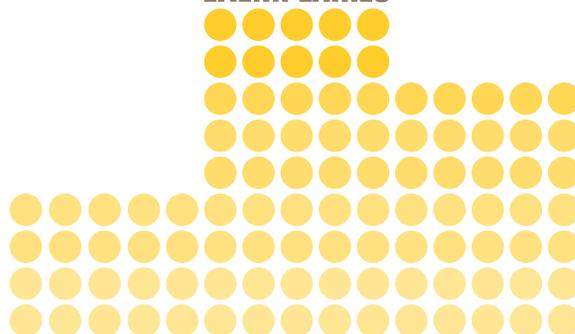
Par ailleurs, **Bpifrance Investissement** s'engage à tenir les entreprises informées, dans les meilleurs délais, de l'état d'avancement de l'instruction de leur dossier d'investissement;

- **une pratique et un rythme d'investissement qui privilégient la qualité, le long terme et le développement des entreprises** à la quantité et la précipitation;

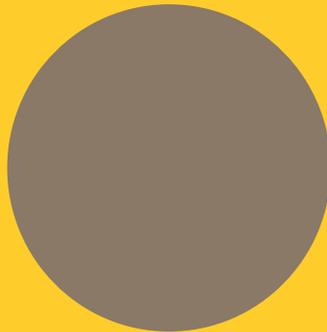
- **une diffusion des meilleures pratiques au sein des équipes de gestion partenaires**, qui devront être reconnues pour la pertinence de leur stratégie d'investissement, leur professionnalisme en matière de capital investissement, notamment en termes de coûts de gestion, de transparence et de gouvernance.

Une attention particulière est portée à la structuration de la rémunération des équipes de gestion (niveau de rémunération et modalités d'intéressement raisonnables et compatibles avec les principes directeurs de **Bpifrance Investissement**). Plus largement, les équipes de gestion partenaires sélectionnées devront avoir la capacité à contribuer aux objectifs généraux de **Bpifrance Investissement**, notamment la capacité à accompagner les entreprises dans leurs démarches d'innovation, de développement à l'international et de gestion socialement responsable.

PRATIQUES PROFESSIONNELLES EXEMPLAIRES



DOCTRINE D'INTERVENTION **de Bpifrance Financement**

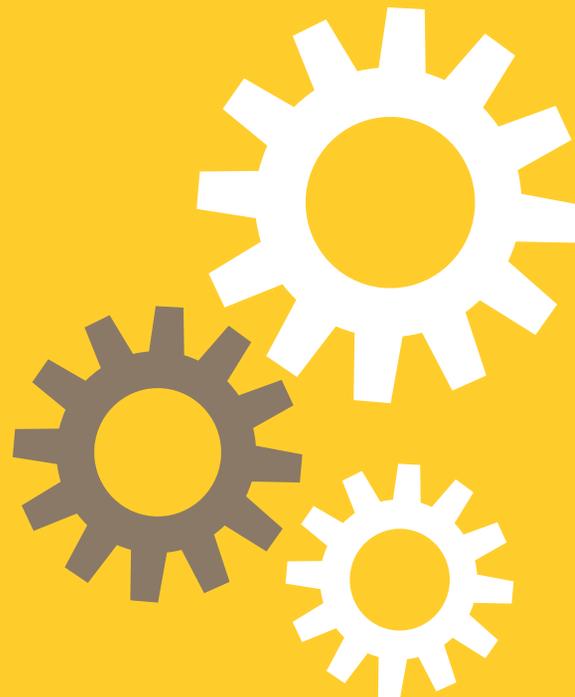


1.

PRINCIPES DIRECTEURS

Bpifrance Financement est un acteur de place, neutre, qui a vocation à entraîner au bénéfice des entreprises l'ensemble des partenaires du financement

Il a vocation à entraîner l'ensemble des partenaires du financement, au premier plan desquels les banques et les réseaux de développement de l'innovation, en intervenant en cofinancement avec des banques privées.



Dans le respect des acteurs privés et des règles de droit de la concurrence, Bpifrance Financement apporte des financements aux entreprises dans leurs phases les plus risquées

Par exemple, la création d'entreprise ou la transmission, l'innovation, l'international mais aussi dans le cadre d'investissements de capacité. Il s'appuie, pour ce faire, sur les dotations d'acteurs publics à différents échelons : État, collectivités locales (notamment les Régions) et Union Européenne.

Sa mission d'intérêt général impose à Bpifrance Financement d'intervenir au plus près des territoires, en faveur des TPE, PME et ETI

Quel que soit leur statut juridique (y compris les entreprises de l'ESS⁽¹⁾ et les entreprises publiques locales⁽²⁾ exerçant une activité marchande), dans tous les secteurs d'activité, à l'exception des services financiers.

Sa stature publique implique également un accueil particulier des entreprises dans chaque région, une recherche de solutions auprès de tous les partenaires, davantage de patience, une rémunération adaptée.

Bpifrance Financement est soumis aux réglementations des aides d'État (fonds de garantie, recherche-développement et innovation, prêts bonifiés)

Les réglementations des aides d'État interdisent en particulier le financement des entreprises en difficulté avérée ou celles qui ne sont pas à jour de leurs cotisations sociales et fiscales.

En tant qu'Établissement de Crédit, Bpifrance Financement est soumis à la réglementation bancaire (CRBF 97.02)

Cette réglementation lui impose de nombreuses obligations, comme celles d'opérer aux conditions de marché, sans soutien abusif ni crédit ruineux, de disposer d'un système de prévention des risques (financier, d'image et opérationnel), de séparation des rôles, des systèmes de mesure de surveillance et de maîtrise des risques...

Son activité et son fonctionnement sont sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP).

(1) Entreprises à statut (coopératives, SCOP, mutuelles, associations) ou à fort impact social.

(2) SEM, SPL, SPLA.

2.

MODALITÉS

Les modalités d'intervention sont spécifiques à chacun des métiers constitutifs de **Bpifrance Financement** :

Aide à l'innovation

Dès lors que le projet comporte une innovation reconnue, **Bpifrance Financement** est en mesure d'intervenir en aide à l'innovation dans le cadre de la réglementation des aides d'État à la Recherche, Développement et Innovation (RDI).

Sous forme de subvention (faisabilité) ou d'avance remboursable (développement),

l'aide peut bénéficier à tous types d'entreprises, même en phase d'amorçage. L'aide est plafonnée par un taux d'intervention maximum réglementaire, défini comme une fraction des dépenses d'innovation du projet d'innovation.

Cette intervention et son coût de fonctionnement sont financés par des dotations de l'État, de collectivités ou de l'UE (ex. : FEDER).

Garantie

Dès lors que l'entreprise est une PME, la réglementation européenne autorise **Bpifrance Financement** à intervenir en garantie, dans le but de **réduire le risque de la banque**. Ces interventions peuvent s'appuyer sur des dotations de l'État, de Régions, de collectivités ou de l'UE (ex. : FEDER).

Cofinancement

Bpifrance Financement intervient en recherchant systématiquement un cofinancement, **sous la forme de prêt à moyen et long terme et de crédit-bail mobilier ou immobilier**, auprès de l'ensemble des entreprises, quels que soient leur taille ou leur secteur, dans une logique de déclenchement du financement bancaire. Les conditions de **Bpifrance Financement** sont alors identiques à celles de la ou des banques qui financent le dossier.

Bpifrance Financement finance notamment les projets export des PME et ETI avec un prêt unique (le Prêt de Développement Export) adossé à un accompagnement d'UBIFRANCE, dès lors qu'il dépasse 1 M€.

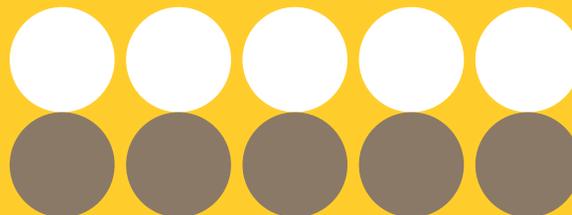
Financement mezzanine

Pour financer des dépenses immatérielles de façon patiente, ces prêts constituent **une alternative ou un complément aux fonds propres**.

Généralement réservés aux PME et sur des montants modestes, ils accompagnent des concours bancaires ou des opérations de haut de bilan, notamment pour l'export ou l'innovation. Même les entreprises en création, généralement des TPE (moins de trois ans) sans bilan, peuvent bénéficier du Prêt à la Création d'Entreprise.

Poste client

Bpifrance Financement n'a pas vocation à se substituer aux banques privées dans la couverture des besoins de trésorerie des entreprises mais **il intervient, dans le cadre des marchés publics ou ceux des grands donneurs d'ordre privés, en mobilisant les créances ou en fournissant les engagements par signature exigés.**



3.

DÉONTOLOGIE ET PRATIQUES PROFESSIONNELLES

L'ensemble des principes et règles qui régissent la bonne conduite des relations professionnelles au sein de **Bpifrance Financement** et des relations d'affaires à l'extérieur du groupe est défini dans une Charte de déontologie.

Ces règles résultent des dispositions légales et réglementaires en vigueur (notamment art. 226-13 du Code Pénal relatif au secret professionnel ; art. L.511-33 du Code Monétaire et Financier relatif au secret professionnel des Établissements de Crédit ; art L.152-6 du Code du Travail relatif à la corruption) d'une part, et de la régulation qui s'impose aux Établissements Bancaires et Financiers (art. 24 du chapitre 3 de la convention collective des banques sur le secret professionnel) d'autre part, et enfin des obligations nées des missions d'intérêt général dans le financement et l'accompagnement des TPE/PME/ETI qui sont confiées par les pouvoirs publics à **Bpifrance Financement**.

Cette Charte, à usage strictement interne, vise à la fois :

- **à assurer la conformité des comportements et des pratiques** avec les règles qui encadrent l'exercice des différents métiers du groupe ;
- **à favoriser et à sécuriser, au sein et hors de l'entreprise, l'exercice des responsabilités et le développement de relations de travail et d'affaires** fondées sur la discrétion, l'intégrité, le professionnalisme, la loyauté, la neutralité et l'impartialité.

La Charte précise les règles relatives en matière de confidentialité professionnelle, de secret professionnel, d'informations privilégiées, de propriété intellectuelle, d'usage des biens et moyens mis à disposition du collaborateur, de prévention et de gestion des conflits d'intérêt, d'activité professionnelle extérieure, de vigilance (notamment au regard des obligations régissant la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme).

Ces règles de déontologie s'appliquent dans leur intégralité aux mandataires sociaux et aux salariés. Elles s'appliquent également à toute personne détachée ou mise à disposition de **Bpifrance Financement** par une société extérieure, à l'exception des dispositions relatives à la non-concurrence, au non-cumul de l'emploi, à la limitation des activités extérieures et à l'exclusivité.

Toute personne travaillant au sein de l'entreprise est donc tenue de respecter ces règles. Les mandataires sociaux ainsi que les salariés exerçant des responsabilités hiérarchiques doivent, en outre, s'assurer du respect des dispositions de cette Charte.

Le Directeur du Contrôle Permanent des Risques est le référent en matière de déontologie pour **Bpifrance Financement**.

Pour contacter Bpifrance de votre région

bpifrance.fr

Bpifrance

27-31, avenue du Général Leclerc
94710 Maisons-Alfort cedex
Tél. : 01 41 79 80 00

Réf. : 100101

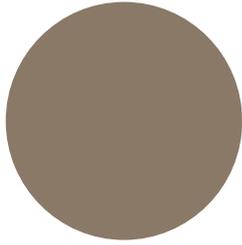
Achévé d'imprimer sur les presses de l'imprimerie HENRY

62170 Montreuil/Mer - RC Boulogne/Mer 7775.63.1948

Dépôt légal : octobre 2013 - Imprimé en France.

Ce document est imprimé avec des encres végétales sur du papier fabriqué à 100 % à base de fibres provenant de forêts gérées de manière durable et équitable par un professionnel labellisé Imprim'Vert.





SERVIR
L'AVENIR

